



Je deviens SDF car Mme fait exprès de faire traîner la procédure

Par **igurisugin8**, le 17/11/2014 à 05:33

Bonjour, je suis en instance de divorce avec jugement de réconciliation depuis décembre 2013. On arrive pas à trouver une entente sur le partage et notamment le montant de la pension compensatoire. Mme ne veut pas signer le pv d'acceptation et aujourd'hui comme je paye la moitié des prêts et la pension alimentaire mon têt d'endettement ne me permet pas de louer un bien. Je dors dans ma voiture dans un garage que je loue pour 50 euros. Peut-on saisir le juge pour trancher maintenant ou dois j'attendre que Mme signe le pv? Si elle ne veut pas signer combien de temps je dois attendre? J'ai lu que c'est deux ans. Merci par avance.

Par **sylyphide24**, le 18/12/2014 à 12:08

oui revoyez le juge, demander une audience en urgence. bon courage;

Par **Visiteur**, le 18/12/2014 à 12:17

Bonjour,
surtout qu'il me semblait que pour une prestation compensatoire c'était le juge qui décidait et point ! Mme n'avait rien à dire !

Par **igurisugin8**, le 18/12/2014 à 13:16

Merci de vos réponses. Mon avocat me dit qu'il n'est pas possible de demander une audience, chose qui me semble incroyable. Mon employeur (une banque) m'autorise à geler nos prêts pendant 12 mois pour diminuer mes dépenses. Seul problème c'est que Madame doit être d'accord car j'ai besoin de sa signature. Évidemment elle ne souhaite pas le faire. Je comprends parfaitement que certaines personnes "pète un plomb", pour le moment je tiens bon, enfin à peu près. Bonne fêtes de fin d'année à tous.

Par **syphide24**, le **28/12/2014** à **17:35**

Une chose avant tout changer d'avocat...votre avocat doit aller dans votre sens...